

La Suisse à Bangkok : (suite de la page 1)

Autor(en): **J.T.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **58 (1970)**

Heft 4

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-272571>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La Suisse à Bangkok

(Suite de la page 1)

pensables afin d'éviter que, faute d'éducation ou de formation, des hommes, des femmes et des enfants dans beaucoup de pays ne soient à l'avenir privés de la possibilité de ce plein épanouissement de la personnalité, seul susceptible, non seulement de leur procurer un plus grand enrichissement personnel, mais aussi d'augmenter leur capacité éventuelle de contribuer au développement de leur famille, leur communauté, leur pays et de l'humanité.

Il invite les institutions et organes des Nations Unies ayant des compétences dans le domaine de l'éducation, et plus particulièrement l'UNESCO, à porter une attention particulière entre autres à l'éducation permanente en vue d'une responsabilité pleinement partagée entre les hommes et les femmes dans la famille et d'une participation à part égale des deux sexes dans la vie publique et économique et les organisations volontaires non gouvernementales.

Il demande aussi à chacun de ses conseils affiliés d'assurer, par exemple, une alphabétisation continue et la fourniture de matériel adéquat à un nombre croissant de femmes et de jeunes filles encore totalement privées du contact vital avec l'éducation et le développement et qui, malgré les récents efforts de l'UNESCO, se trouvent encore laissées de côté ou reléguées au deuxième plan dans les campagnes nationales d'alphabétisation fonctionnelle.

Il recommande enfin que l'accès aux écoles et aux classes mixtes soit ouvert — bien que non obligatoire — à un nombre croissant d'enfants et de jeunes gens aux niveaux primaires et secondaires, et il insiste pour que des mesures soient prises pour que le

matériel didactique et les livres d'écoles s'adressent aussi bien aux filles qu'aux garçons, et pour que les écoles mixtes le soient dans le plein sens du terme, c'est-à-dire que les jeunes filles bénéficient des mêmes programmes que les garçons, et que la mixité soit aussi respectée lors du choix du personnel de direction et du corps enseignant.

— A part ces résolutions, quels sont les fruits de ces congrès ?

— Au cours d'un congrès, on élabore aussi le programme de travail pour les trois années à venir. Mais chaque congrès permet surtout de fructueuses relations entre les pays membres, par des échanges d'expériences et par des jumelages de différents pays entre eux, par exemple ceux de la France et de la Tunisie, et ceux de l'Alliance de sociétés féminines suisses avec l'Association des femmes ivoiriennes... Ces jumelages permettent de multiples échanges culturels et un soutien aux pays en voie de développement dans leurs efforts pour améliorer la situation des femmes. D'ailleurs, les femmes du pays où se tient le Congrès peuvent participer directement à son travail. Ainsi, 200 femmes thaïlandaises ont pris part aux préparatifs de celui de Bangkok et pris contact avec les membres du Conseil. Et les déléguées ont été reçues fort aimablement par Sa Majesté la Reine mère, le Premier Ministre, le maire de Bangkok, et dans des maisons privées. Elles ont pu visiter, avant et après le Conseil, différents sites historiques du pays.

— Ce beau voyage a surtout été fort utile et nous a prouvé, une fois encore, à quel point vous nous êtes nécessaire, Mlle Gaillard, puisque vous avez été désignée

pour succéder, dès la nouvelle période triennale, à Mlle Louise van Eeghen auprès des organisations internationales à Genève.

— En effet, le Conseil international des femmes, qui a reçu le statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU, et du Bureau international du travail a été représenté jusqu'ici par Mlle van Eeghen, dont on ne peut assez louer les services à la cause internationale et au Conseil. Fort heureusement, Mlle van Eeghen ne nous quitte pas tout à fait puisqu'elle garde la présidence du « Comité de l'esclavage ».

J.T.

femmes suisses

paraissant le troisième samedi du mois

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Présidente du comité du journal Jacqueline Wavre

Rédactrice responsable Huguette Nicod-Robert
Le Lendard, 1093 La Conversion
Tél. (021) 28 28 09

Administration
Monique Lechner-Wiblé
19, av. Louis-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00
C.C.P. 12 - 11791

Publicité
Annonces-suisse S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement
1 an : Suisse Fr. 10.—
étranger Fr. 11.—
de soutien Fr. 15.—

Imprimerie Nationale, Genève

Les enfants et la TV

quelques conseils pratiques

Parus dans la « Gazette de Lausanne » à la fin de l'année dernière, ces recommandations du Comité suisse de protection familiale intéressent tous les parents.

Lumière :

Pour épargner les yeux, éviter de regarder la TV dans une pièce sans lumière ; cela est particulièrement important pour les enfants car ils ont souvent peur dans l'obscurité.

Distance de l'écran :

La distance entre l'écran et le spectateur doit être 5 à 8 fois le diamètre de l'écran. L'action d'un programme fascine à tel point les enfants qu'ils voudraient eux-mêmes pénétrer dans l'appareil. Protégeons les yeux de nos enfants et apprenons-leur à regarder la TV avec les yeux et non avec le nez.

Age :

Les enfants non encore en âge de scolarité ne devraient regarder que les émissions enfantines qui leur sont plus spécialement destinées ; ils se sentent bien plus à l'aise près d'un tas de sable que face à un programme télévisé.

Durée du spectacle :

Jusqu'à l'âge de 9 ans, les enfants ne devraient pas suivre les programmes plus d'une demi-heure par jour. Plus tard, 1 h. à 1 h. et demie est un maximum.

Choix des programmes :

Que faites-vous d'un visiteur indésirable ? Vous lui montrez la porte. Si

un programme ne se révèle pas être à la portée de vos enfants, n'hésitez pas à éteindre le poste.

Téléjournal :

A 12 ans, l'intérêt de l'enfant s'éveille aux événements internationaux. Le résumé de ces événements dans les rubriques d'actualité informe l'enfant sur les faits à l'ordre du jour ; il contribue à former son opinion et le prépare à ses tâches de citoyen.

Programmes de soirée :

Dès la fin des émissions d'actualité, les programmes sont destinés exclusivement aux adultes. Un programme au-dessus de leur portée ne fait que les énerver, perturbant ainsi leur sommeil.

Accès à l'appareil :

Les enfants ne devraient pas disposer librement d'un récepteur.

Appréciation des parents :

Ce sont les parents qui décident si une émission peut être vue par leurs enfants. Il est recommandé de se référer aux programmes imprimés.

Discussion des émissions :

L'émission de TV ne doit pas empêcher la discussion mais plutôt la provoquer. Une émission stimule notre esprit et celui des enfants. Profitons-en pour une libre discussion.

L'INÉVITABLE BULLETIN VERT

Dans ce numéro d'avril 1970, vous trouverez, chères lectrices, un bulletin de versement. Nous osons espérer que vous serez nombreuses à l'utiliser et à prouver par ce geste que le nouveau journal « Femmes Suisses » a su vous plaire.

Un bon nombre de réactions positives nous sont parvenues et notre rédaction est très encouragée par ces échanges et ces nouveaux contacts. N'attendez pas plus longtemps et joignez-vous à ceux qui soutiennent notre journal et le font connaître.

La secrétaire administrative de « Femmes Suisses ».

ABONNEZ-VOUS

A « FEMMES SUISSES »

Pour vos tricots, toujours les

Laines Duruz

Le plus grand choix de la Suisse romande

GENÈVE Rue de la Croix-d'Or 3



Institut de Beauté

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes
Diplôme International Cidexco

Rue Pierre-Fatio 17

GENÈVE

Tél. (022) 35 30 31

Membre de la FREC

LE BRIC A BRAC

CONDITIONS : Tarif : Fr. 0.25 le mot. Délai d'envoi : pour le premier jour du mois.

Adresse : Mme M. Lechner-Wiblé, 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève.
Mode de paiement : facture envoyée par l'administration avec bulletin de versement comprenant un supplément de Fr. 0.50 pour frais postaux.

Une table de bois, un mètre sur deux environ, solide, en bon état. Prix modéré. Convientrait pour résidence secondaire. Tél. 022/46 52 000.

Un costume tailleur de printemps pour jeune fille, bleu clair, tissu sec. Parfait état, taille 38, 50 francs. Téléphoner 021/28 28 09.

Lit de fer pliant, une place, sommier métallique. Prix modéré. Téléphone 022/46 52 00.

Deux lits de fer en bon état, très à la mode en ce moment, prix à discuter. Tél. 022/35 55 42.

FRAISSE & Cie

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Michel-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

ES PAGNE

Salou (Taragon)

appartement de vacances

libre juillet-septembre
5 lits, face à la mer
Tél. (026) 2 24 07
ou (026) 2 24 91



Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction : E. PIOTET

● FORMATION
de gouvernantes d'enfants
de jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● PRÉPARATION
au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous

HAUTE-COUTURE
PRÊT A PORTER

MESURE

Ida-Laurence

10, rue du Vieux-Collège Genève Tél. 25 00 85

Bijoux-fantaisie de Paris

le gaz

est indispensable



100'000
LOTÉRIE ROMANDE
2 mai



Caisse cantonale d'assurance populaire Neuchâtel

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin
Combinaison spéciale pour les jeunes mariés
Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton

AGENCES GÉNÉRALES :

1, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - Tél. (038) 5 73 44
34, AVENUE LÉOPOLD-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS - Tél. (039) 2 69 95